



Changement de porte paliere en copropriete

Par **lolokhap**, le **16/12/2014** à **10:55**

Bonjour,

Une AG doit être bientôt convoquée et j'aurais voulu en profiter pour faire valider le changement de ma porte palière.

Que doit comporter ma demande au syndic sur ce point afin que cela figure à l'ordre du jour et pour être sur qu'une résolution soit prise lors de la prochaine AG ?

Je n'ai pas envie d'attendre l'AG qui aura lieu dans un an pour changer ma porte parce que ma demande a été mal faite ou mal formulée.

Si je demande tant de précisions, c'est qu'il règne ou ambiance exécrationnelle entre copropriétaires et que la moindre faille est prétexte à reporter leur décision.

Par avance merci pour votre réponse

Par **moisse**, le **16/12/2014** à **11:03**

Bonjour,

A ma connaissance ce changement ne demande en rien l'accord de qui que ce soit.

Si vous respectez dimensions et couleur.

Vous avisez par courtoisie le syndic en lui indiquant changer votre porte d'entrée au profit de tel modèle et en respectant l'aspect et la couleur des autres portes palières.

Par **aguesseau**, le **16/12/2014** à **11:42**

bjr,
pareil que moisse sachant que la porte palière est une partie privative mais vous devez respecter l'esthétique des portes existantes.
cdt

Par **lolokhap**, le **16/12/2014** à **15:17**

Merci beaucoup a Moisse et Aguesseau pour vos reponse !
Amicalement